

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (98) intitulé: "Acte concernant les commissaires du havre de Trois-Rivières," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Alors sur motion de l'honorable Sir John Caldwell Abbott, secondé par l'honorable M. Smith,

La Chambre s'est ajournée à trois heures cette après-midi.

La Chambre s'est réunie à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Abbott, (Sir John Caldwell),	Flint, Girard,	Macdonald (I.P.E.), Macdonald (Victoria),	Poirier, Power,
Allan, Almon,	Glasier, Guévremont,	MacInnes (Burlington), Merner,	Read (Quinté), Reesor,
Armand, Bellerose,	Kaulbach, Lougheed,	Miller, Montgomery,	Scott, Smith,
Bolduc, Casgrain,	McCallum, McDonald (C.B.),	Montplaisir, Murphy,	Snowball, Sullivan,
Chaffers, Clemow,	McInnes (Victoria), McKindsey,	O'Donohoe, Ogilvie,	Sutherland, Thibaudeau,
DeBlois, Dever,	McLaren, McMillan,	Pelletier, Perley,	Vidal, Wark.
Dobson,			

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (7) intitulé: "Acte concernant la loi criminelle."

(*En comité.*)

Les articles cent soixante et onze à cent soixante-dix-huit inclusivement ont été lus et agréés.

L'article cent soixante-dix-neuf a été lu et amendé dans le texte anglais seulement.

L'article cent quatre-vingt a été lu et la considération du paragraphe (c) a été remise.

L'article cent quatre-vingt-un a été lu et amendé dans le texte anglais seulement.

Les articles cent quatre-vingt-deux à cent quatre-vingt-quatre ont été lus et agréés.

L'article cent quatre-vingt-cinq a été lu et amendé comme il suit :

Page 50, ligne 6, après "drogue" insérez: "liqueur enivrante."

Les articles cent quatre-vingt-six à deux cent quatre inclusivement ont été lus et agréés.

L'article deux cent cinq a été lu et amendé comme il suit :

Page 56, ligne 6, après "charité" insérez: "et si les articles mis en loterie ont d'abord été mis en vente, et qu'aucun d'eux n'excède en valeur cinquante piastres."

Page 56, ligne 13, retranchez depuis "(d)" jusqu'à "206" dans la ligne 18, et insérez: